

## Salaire et heures supplémentaires

Par rudy27, le 05/05/2009 à 12:13

Bonjour,

Ma femme est infirmière dans le privé. A l'occasion du départ d'une infirmière coordinatrice elle avait accepté la demande de la direction de faire "office de". Sans signer de nouveau contrat de travail son salaire a été légèrement augmenté.

Après environ 3 ans, elle a souhaité retourner auprès des patients et a donc demandé à retrouvé son poste d'infirmière.

Conséquence: Réduction de son salaire de base.

En ont ils le droit?

De plus, elle a accumulé de nombreuses heures supplémentaires que son employeur veut lui payé à son nouveau salaire. Je pensais pour ma part que leur valorisation était lié au salaire qu'elle avait au moment de leur acquisition.

Qu'en est il exactement?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Rudy